

\* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12 AVRIL 2019  
N°13

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M49 DE L'EXERCICE 2019

Date de la convocation :  
08/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril 2019, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
14

ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Marius PERI, Mr Jean François ALIAGA Adjoint au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mme Maryse NATALI, Mr Jean-Antoine MARCELLESI.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 14

Nombre de membres  
présents : 08

ETAIENT ABSENTS : Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mr Eric PIESZKO, Mr Frédéric LECA.

Nombre de votants : 10

Quorum : 08

ABSENTS REPRESENTES : Mr SANDRI Francescu (donne procuration à M. RUBINI Mathieu), Mr Bernard LAPORTE (donne procuration à Mme ANGELI Françoise)

Secrétaire de séance  
Mme Emmanuelle  
SAUL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
A la majorité de ses membres présents ou représentés

Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019,

Après réunion de la commission compétente, le 12 avril 2019

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2019 qui s'élève à :

En FONCTIONNEMENT : 104 100.00 € en dépenses et en recettes

En INVESTISSEMENT : 60 000.00 € en dépenses et en recettes

ARRETE son total à 164 100.00 € en dépenses et en recettes

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20190412-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2019